

of such regulations. Had such a suggestion been made, I should have been obliged to disregard it, because I could not have acted upon it without contravening one of the most essential principles of the policy prescribed to me by Lord Clarendon. »

Robert HART, né le 20 février 1835, à Portadown, dans le comté d'Armagh (Irlande), fut élevé à Queen's University, Belfast, et obtint son diplôme de Bachelier-ès-Arts en 1853 et celui de Maître-ès-Arts, M. A. *hon. causâ*, en 1871 ; il est aussi LL. D. de Queen's University, 1882, et de Michigan, Etats-Unis. D'abord interprète surnuméraire de la surintendance du commerce à Hong-Kong (mai 1854), près du consulat britannique à Ning-po (octobre 1854), assistant-interprète dans le même port (juin 1855), puis second assistant à Canton (mars 1858), il remplit les fonctions de secrétaire des Commissaires alliés pour l'administration de la ville de Canton (avril 1858). Interprète du consulat anglais à Canton (mai 1859), il obtient la permission d'entrer dans les douanes chinoises où il est promu d'emblée député-commissaire dans cette ville (juin 1859) ; pendant l'absence de Lay, il remplit (avril 1861-mai 1863), avec M. FITZ-ROY comme collègue, les fonctions d'Inspecteur général. Nommé commissaire à Chang-Haï avec la charge des ports du Yang-tseu et de Ning-po (avril 1863), il remplaça H.-N. LAY, trois mois plus tard, définitivement (novembre 1863). L'Angleterre, qui sait récompenser les bons services, a fait de Robert Hart un Grand-Croix de Saint-Michel et Saint-George, G. C. M. G. (1889) et un Baronet (1893) ; la Chine lui a donné le globule rouge de la première classe des fonctionnaires (1881), l'a